

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 9****Pouvoirs : 3****POUR : 12**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 07 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Monsieur Alain VILLA donne pouvoir à Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Julien CHAPOLARD donne pouvoir à Monsieur Pascal DE BRITO.

Absente : Madame Christiane DUCOUSSO.

Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.

DEL 5/2019**Objet : Demande de subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour le programme de médiation du patrimoine du Musée**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il appartient à la collectivité de mettre en valeur son patrimoine culturel. Initiative novatrice, la création d'un escape game au Musée du liège et du bouchon permettra d'accueillir un public plus varié, notamment le public familial, mais aussi plus jeune, adolescents et scolaires. Le jeu sera créé à partir de documents d'archives du musée et le scénario de l'escape game permettra au public une découverte ludique de l'histoire de l'industrie bouchonnière à Mézin.

Pour ce faire, il convient de déposer un dossier demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le montant estimatif du projet étant fixé à 6 004 € TTC,

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20 % des dépenses TTC, soit 1 200 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE DEPOSER** un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, représentant 20 % du montant des dépenses, soit 1 200 €, au titre des Projets et programmations de médiation du patrimoine,
- **D'INSCRIRE** la dépense et la recette au BP 2019,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jacques LAMBERT

